

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

8 AVRIL 2020

Note: Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Le comité administratif / commission d'aménagement de la MRC de Témiscamingue siège en séance ordinaire ce 8 avril 2020 par visioconférence.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 8 AVRIL 2020, à 19 h 14**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT (visioconférence)
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville (visioconférence)
Mme Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues (visioconférence)
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre (visioconférence)
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming (visioconférence)

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Mme Claire Bolduc, préfète de la MRCT (visioconférence)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles (visioconférence)
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles (visioconférence)
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire (visioconférence)
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire (visioconférence)
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement (visioconférence)
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière (visioconférence)

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18 h à 19 h 10.

04-20-135A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** le comité administratif / commission d'aménagement accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du CA et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

04-20-136A

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS
2020.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2020 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,
ART. 150).**

Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance.

La préfète informe le CA qu'une municipalité a mis en place la possibilité pour leurs citoyens, de poser des questions par écrit, 24 h, avant la tenue de la séance. Cependant, l'ordre du jour de la séance doit avoir été mis en ligne (sur leur site web), une semaine avant la tenue de la réunion.

Information

GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS: DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.

En date du 3 avril 2020, la disponibilité du FLI est de 949 077.96 \$ et celle du FLS de 247 054.03 \$

04-20-127A

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE: DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION, CONCERNANT LE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT.

CONSIDÉRANT QUE le Fonds local d'investissement (FLI) représente le principal outil financier des municipalités régionales de comté (MRC) mis en place pour soutenir les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE chacun des FLI a été constitué à partir d'un prêt du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le FLI vise à stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès aux capitaux pour le démarrage ou la croissance d'entreprises traditionnelles ou d'économie sociale et pour le soutien à la relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QU'afin de soutenir les entreprises touchées par les répercussions de la COVID-19, des mesures d'assouplissement relatives aux prêts et aux garanties de prêt en cours sont mises en place;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif, à sa séance extraordinaire du 25 mars 2020, a autorisé un moratoire de trois mois pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des FLI;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts accumulés au cours de cette période seront additionnés au solde du prêt;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'ajoute au moratoire déjà en place dans le cadre de la plupart des politiques d'investissement en vigueur dans les MRC, lequel peut atteindre douze mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) une adaptation des Fonds locaux d'investissements, en permettant des taux d'intérêt à 0 % pour les moratoires accordés.

04-20-138A

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE: GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS.

CONSIDÉRANT QUE le Fonds local d'investissement (FLI) représente le principal outil financier des municipalités régionales de comté (MRC) mis en place pour soutenir les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE chacun des FLI a été constitué à partir d'un prêt du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le FLI vise à stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès aux capitaux pour le démarrage ou la croissance d'entreprises traditionnelles ou d'économie sociale et pour le soutien à la relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QU'afin de soutenir les entreprises touchées par les répercussions de la COVID-19, des mesures d'assouplissement relatives aux prêts et aux garanties de prêt en cours sont mises en place;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif, à sa séance extraordinaire du 25 mars 2020, a autorisé un moratoire de trois mois pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des FLI;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts accumulés au cours de cette période seront additionnés au solde du prêt;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'ajoute au moratoire déjà en place dans le cadre de la plupart des politiques d'investissement en vigueur dans les MRC, lequel peut atteindre douze mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE FIXER** des taux d'intérêt à 0 % sur les prêts accordés, en toute cohérence avec les moratoires accordés de 3 mois.

04-20-139A

GESTION RH - PERSONNEL ADMINISTRATIF: PORTRAIT DE LA SITUATION EN LIEN AVEC LA CRISE DE LA COVID-19.

CONSIDÉRANT QU'un état de situation sur les ressources humaines de la MRC de Témiscamingue a été présenté ,lors du caucus, aux membres du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** le comité administratif réitère les modalités de la résolution numéro 03-20-128A.

04-20-140A FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ # 480.

CONSIDÉRANT la résolution no 06-19-307A relative à l'embauche de l'employé # 480, en date du 4 septembre 2019 et le fait que sa période de probation se terminait le 4 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de son supérieur immédiat, M. Chaibou Achirou, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé no 480;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé no 480, à titre d'employé régulier de la MRC de Témiscamingue.
- **D'AJUSTER** son salaire selon l'IPC à partir de la date de fin de probation, le 4 mars 2020.

04-20-141A FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ # 481.

CONSIDÉRANT la résolution no 10-19-335A relative à l'embauche, en date du 2 octobre 2019, de l'employé # 481, pour un poste régulier à temps plein, et la période de probation se terminant le 2 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de son supérieur immédiat, Mme Monia Jacques, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de cet employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé no 481, à titre d'employé régulier de la MRC de Témiscamingue.
- **D'AJUSTER** son salaire selon l'IPC à partir de la date de fin de probation, le 2 avril 2020.

**04-20-142A DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC -
INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR SOUTERRAIN SUR LE CHEMIN
BAIE DORVAL À LANIEL.**

CONSIDÉRANT les obligations du schéma de sécurité incendie et les besoins du secteur baie Dorval;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement / majoritairement

- **D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'utilisation du territoire public pour l'installation d'un réservoir d'eau souterrain (protection incendie) et d'un stationnement à l'entrée du chemin baie Dorval à Laniel (TNO) au coût de 129.92\$. Les frais reliés à cette demande ainsi que les autres travaux qui y sont reliés sont assumés par le comité municipal de Laniel.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-secrétaire-trésorière à signer cette demande.

Le chèque doit être émis à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

04-20-143A

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a conclu une entente, en 2005, avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) pour être gestionnaire de formation pour les municipalités du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le 30 juin 2020, l'entente annuelle viendra à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a la volonté de renouveler l'entente pour une durée d'un an soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE RENOUVELER** pour une période d'un an, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec.
- **D'AUTORISER** le gestionnaire de formation principal, M^{me} Monia Jacques, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents pertinents à la présente résolution.

04-20-144A

PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE - VÉLOCE 3 - REDDITION DE COMPTE (ANNÉE 2019-2020).

CONSIDÉRANT QUE la Route verte est une infrastructure touristique importante nécessitant des travaux d'entretien réguliers;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci traverse cinq municipalités, allant de Ville-Marie à Laverlochère-Angliers, pour un total de 45 km;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue (SAEPLT) est l'organisme mandaté par la MRC pour assurer la réalisation des travaux qui en 2019, comprennent notamment la déprédation des castors, le changement de ponceaux, la réparation des barrières et l'entretien de la piste et des aires de repos;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux effectués au cours de la saison 2019-2020 fut de 49 374.96\$, dont 24 687.48\$ (50% provenant de la contribution du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministère des Transports, de verser la subvention de 24 687.48\$ pour les travaux effectués pour la saison 2019-2020, conformément au programme Route verte prévoyant le remboursement de la moitié des frais.

Information

SERVICE D'ÉVALUATION: DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

04-20-145A

REPORT – DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 (ARTICLE 71 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE (LFM)).

CONSIDÉRANT la crise pandémique qui secoue le Québec actuellement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 de la Loi sur la fiscalité municipale, la MRC de Témiscamingue a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire régies;

CONSIDÉRANT QUE le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les cinq rôles d'évaluation prévus pour 2021 pour les municipalités suivantes:

- Belleterre - 85065
- Fugèreville - 85055
- Laforce - 85070
- Latulipe - 85060
- Moffet – 85075

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de

déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1er novembre suivant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un délai supplémentaire, soit avant le 1er novembre 2020, tel que le permet l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :
 - Belleterre - 85065
 - Fugèreville - 85055
 - Laforce - 85070
 - Latulipe - 85060
 - Moffet - 85075
- **D'ACHEMINER** une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Bien que la demande d'extension pour le dépôt soit fixée au 1er novembre, tel que prévu par la Loi sur la fiscalité municipale, la planification des travaux du service d'évaluation prévoit un dépôt du rôle d'évaluation de certaines municipalités avant la date limite.

04-20-146A

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour le projet suivant :
1^{er} projet
Demandeur : Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue (REST)
Projet : Acquisition d'immeuble
Montant autorisé : 20 000 \$
Montant à payer : 20 000 \$ (factures reçues pour un montant de 41 174.22 \$)

04-20-147A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **98 834.68 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **261 686.51 \$**, et ce, pour la période du 16 février au 15 mars 2020.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 8 avril 2020.

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

04-20-148A

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF / COMMISSION D'AMÉNAGEMENT.

CONSIDÉRANT l'actuelle pandémie de la Covid-19 et les répercussions sur le fonctionnement municipal;

CONSIDÉRANT que le comité administratif / commission d'aménagement peut être amené à prendre des décisions rapidement en matière de ressources humaines ou pour le traitement de dossiers en lien avec différentes aides dont l'aide d'urgences pour les petites et moyennes entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** le calendrier des séances du comité administratif/commission d'aménagement comme suit:
 - 20 avril 2020 (ajout)
 - 6 mai 2020 (ajout)
 - 13 mai 2020 (annulé)
 - 19 mai 2020 (ajout)

04-20-149A

AFFAIRES NOUVELLES: DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE: AIDE D'URGENCE AUX PME.

CONSIDÉRANT la mise en place du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » annoncé par le gouvernement provincial le 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 et que cette mesure s'inscrit dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle;

CONSIDÉRANT QUE le cadre normatif du programme se termine le 30 avril 2021 et qu'en conséquence, à compter du 1er mai 2021, les MRC devront cesser d'octroyer des prêts ou garanties de prêts aux entreprises dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le prêt sera remboursable par la MRC en un seul versement le 31 mars 2030, mais que toutefois, les sommes non investies au 30 avril 2021 devront être remboursées à cette date;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue octroie l'aide, mais que la Société de développement du Témiscamingue voit à la gestion des aides financières, et ce, en conformité avec les normes du programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète de la MRC de Témiscamingue, Madame Claire Bolduc, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente relative au programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes d'entreprises (PME) ».
- **D'ADOPTER** le formulaire de demande que chaque entreprise devra compléter pour avoir accès au programme.
- **DE CONFIER** la gestion de ce programme à la Société de développement du Témiscamingue.

Information

AFFAIRES NOUVELLES: TRADUCTION DES DOCUMENTS.

Les membres du CA discutent de la responsabilité de la MRC quant à la traduction systématique des documents publiés auprès de la population. En cette période pandémique, l'administration confirme que seuls les communiqués sont traduits en version anglaise, depuis le 4 avril dernier.

Ce point sera traité au conseil de la MRC, lors de la prochaine séance.

04-20-150A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 22 avril 2020
- Comité administratif : 20 avril 2020

Il est 20 h 21.

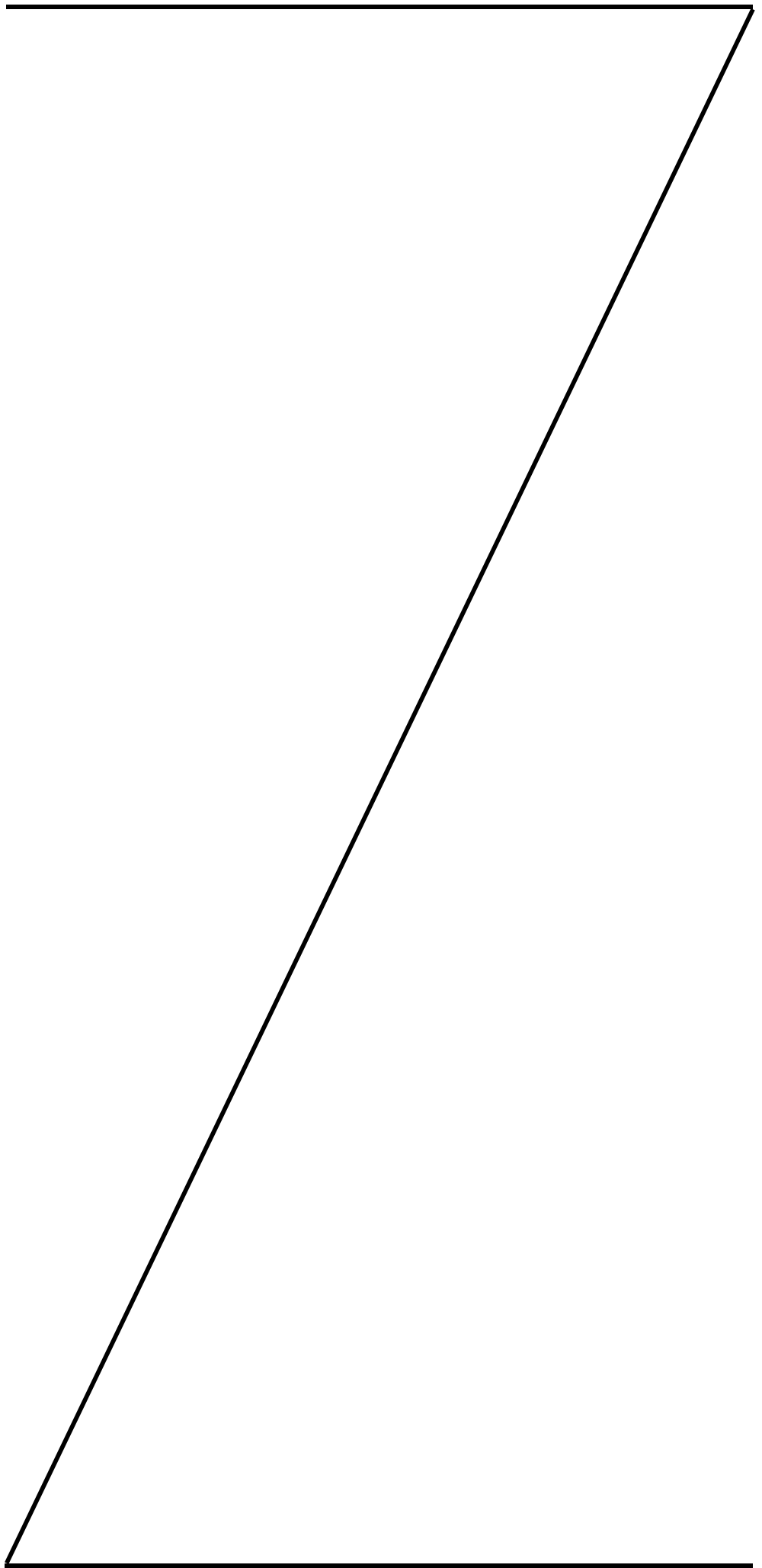
Claire Bolduc

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.



13120